

Compte-rendu du CSAL du mercredi 28 février 2024



1 . Votes – Avis -

Les élus de la CFTC vous communiquent leurs votes :

le **PV du 28/09/2023** – Pont naturel 2024 – Approuvé

VOTE
Pour

le **PV du 16/10/2023** – Protocole SIP/SDIF - Approuvé

VOTE
Pour

les **Horaires variables** pour le site de Saint Paul – Cycle 1 VR 14 - Adopté

VOTE
Pour

2 . Règlement Intérieur - Avis -

- Le RI suscite l'échange sans modification ; invite à émettre des propositions (Solidaires et CGT sur Ulysse), qui seront soumis à un vote. Il est le garant d'un cadre général commun à l'ensemble des directions.

- Les modalités d'application montrent que le RI est à l'initiative locale pour les travaux. Le temps et les moyens suivront le cadre national, qui est discuté au niveau de la Centrale. La direction locale n'émettra pas d'avis sur les droits syndicaux (CGTR Art.19 à faire remonter). Il est rappelé que l'article 6 est non modifiable. Les experts sont convoqués pour un seul point de l'ordre du jour ; malgré une certaine souplesse en local. Il est bon de différencier le rôle de l'expert et du généraliste.

VOTE	
FO	CFTC CGTR SOLIDAIRES
Pour	Contre

3. Télé-travail - Échange -

- Selon les chiffres nationaux, il y a plus de femmes que d'hommes en télétravail le mercredi.
En été le télétravail diminue car la convention est rompue en raison des mutations.

- Il manque la répartition du télétravail par service (distinguer le télétravail en Direction et le télétravail dans les antennes).

- Il est proposé un groupe de travail avant la fin de l'année afin d'étudier les contraintes personnelles (la charge de travail, le repos) ; les cas de mutation ; les sujets tabous (installations à la maison) ; la répartition géographique ; l'efficacité des missions ; les compétences ; l'avis des OS et chefs de services ... avec un benchmarking, soit l'enrichissement des idées de ce qui se fait chez les partenaires ou autres.

- Le télétravail est un sujet à double peine (gestion des congés, moins 1 jour de télétravail...). Tout repose sur une organisation, négociable en trouvant un accord, qui satisfasse les deux parties. Il faudrait aborder le problème de la médecine du travail (absence du nombre de jour dans les prescriptions) qui ne se prononce pas sur les dérogations ; la prévenance en cas de réduction ; le télétravail des agents A (faire vivre le planning soit mentionner les jours de télétravail ; le rendre accessible par l'ensemble de l'équipe et mutualiser)

Questions diverses - Échange -

* 2 Séminaires ACCUEIL les 26 et 27 mars 2024

A l'issue des rencontres avec le groupe de pilotage, il y aura une enquête de satisfaction, un sondage pour les absents

* Par principe, on ne peut laisser une **personne physique** travaillée seule.

Si le cas se présente, il n'y aura pas d'ouverture pour le site concerné (une conciliation avec l'ouverture au public ; le télétravail ou absence physique). Un cadrage devra être établi si le site de proximité envoie l'un de ses agents pour solutionner la situation (espace de co-working, recours aux EDR, problème d'horaires, restauration et mode fonctionnement).

* Les **Antennes** devront répondre un besoin de service public ; mesurer le nombre de personnes qui poussent la porte ; être en capacité de délivrer un service de qualité ; sans contraindre les agents dans leur mode d'organisation ; consolider les transferts d'emploi, sans tension sociale.

* **Maisons France Service** répond à 4 200 prises en charge ; le sujet fiscal est saisonnier. La particularité de Saint Louis, elle accueille les personnes sourdes et mal-entendantes.

* **Trésorerie Hospitalière Régionale** connaît des pannes de réseaux et des problèmes de climatisation.

* La **CFTC** soumet l'idée du financement du Permis moto par le biais du **Compte Personnel de Formation**.

* l'**Amiante** devra être diagnostiquée, analysée et surveillée par un professionnel agréé (identifier la présence et expertiser le niveau de dangerosité) ; son action sera connue de l'ISST grâce aux plans et pictogrammes spécifiques pour assurer la correcte diffusion de l'information (assurer de l'affichage sur l'ensemble des sites, par la Direction, les gestionnaires de site...sur Ulysse - Région Réunion) dans le but de faire taire les inquiétudes.

*Les indexations seront retirées lorsque l'agent se retrouve hors du département, en arrêt maladie (pris en charge des soins en métropole, ...)

L'équipe locale de la CFTC reste à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter des réponses et pour faire part des éventuelles problématiques que vous pouvez rencontrer dans vos services... Adhézrez !!!

